

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2017

COMMISSION PERMANENTE

SWIT  
Séance du  
4 décembre 2017  
N° 14 D - 2017

ardèche  
LE DEPARTEMENT

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 4 Décembre 2017

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

---

**DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN**

---

**Présent(e)s** : BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Laurence ALLEFRESDE (Pouvoir à Laurent UGHETTO), Denis DUCHAMP (Pouvoir à Brigitte ROYER), Pascal TERRASSE (Pouvoir à Hervé SAULIGNAC)

# **Mission 1 : ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

## **Politique 1 : Développement économique**

### **➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Territoires
  - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

#### **1 . 1 FONDOS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'IMMOBILIER**

**A l'unanimité,**

##### **Délibération n° 1 :**

**Attribue** une subvention de **40 000 €** à la Commune de Valgorge au titre du règlement "extension du FDAI en faveur des activités commerciales et artisanales de première nécessité", pour le projet de relocalisation d'un garage automobile station-service à Valgorge.

Cette subvention représente 20 % d'un montant prévisionnel de travaux plafonné à hauteur de 200 000 € HT. Le versement de cette subvention sera conditionné à la participation effective de la Communauté de communes du Pays de Beaume Drobie à hauteur de 10 % de l'investissement éligible.

**Autorise** le Président du Département à signer la convention attributive de subvention présentée en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 93 (programme FDAI) du budget départemental.

**A l'unanimité,**

##### **Délibération n° 2 :**

**Attribue** une subvention de **27 000 €** à la Commune de Laboule au titre du règlement "extension du FDAI en faveur des activités commerciales et artisanales de première nécessité", pour le projet de création d'un commerce restaurant multiservices dans un bâtiment communal à Laboule.

Cette subvention représente 20% d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 135 000 € HT. Le versement de cette subvention sera conditionné à la participation effective de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie à hauteur de 10% de l'investissement éligible.

**Autorise** le Président du Département à signer la convention attributive de subvention présentée en annexe 2.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 93 (programme FDAI) du budget départemental.

## 1 . 2 AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS

### A l'unanimité,

**Attribue**, au titre du règlement d'aide directe aux entreprises de la filière bois, une subvention de 4 844,16 € à la SARL Scierie du Varlet pour l'acquisition d'une scie à grume horizontale sur la Commune de Lablachère.

La subvention du Département représente 15% d'une dépense éligible plafonnée à 32 294,42 € HT.

**Autorise**, le Président à signer la convention attributive de subvention jointe en annexe au nom du Département.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 93 (programme ADE) du budget départemental.

## 1 . 3 FONCIER D'ACTIVITE

### Simon PLENET et Laëtitia SERRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 32

**Attribue** au titre du règlement du foncier d'activités une subvention de **200 000 €** à Annonay Rhône Agglo pour la réhabilitation de la Friche Vidalon à Annonay.

**Approuve** les termes de la convention attributive de subvention entre le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo, telle que présentée en annexe 1, et **autorise** le Président du Département à la signer.

**Attribue** au titre du règlement du foncier d'activités une subvention de **200 000 €** à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la réhabilitation de la friche du Moulinon à Saint-Sauveur de Montagut.

**Approuve** les termes de la convention attributive de subvention entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, telle que présentée en annexe 2, et **autorise** le Président du Département à la signer.

**Attribue** au titre du règlement du foncier d'activités une subvention de **120 000 €** à la Communauté de Communes du Val d'Ay pour la restructuration de la friche La Bergère à Satillieu.

**Approuve** les termes de la convention attributive de subvention entre le Département de l'Ardèche et la Communauté de Communes du Val d'Ay, telle que présentée en annexe 3, et **autorise** le Président du Département à la signer.

**Attribue** au titre du règlement du foncier d'activités une subvention de **164 000 €** à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la requalification de la ZAE des Ramas, Accès Site Portuaire à Le Pouzin.

**Approuve** les termes de la convention attributive de subvention entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, telle que présentée en annexe 4, et **autorise** le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 93 (programme FONCIERACT) du budget départemental.

## 1 . 4 OPERATIONS RURALES COLLECTIVES

A l'unanimité,

**Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Opération Rurale Collective du Haut-Vivarais tel que présentée en annexe, **et autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

## 1 . 5 ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

A l'unanimité,

**Attribue** aux organisations syndicales professionnelles CGT, CFDT, FO, FSU, CFTC, CGC, UNSA et SOLIDAIRES 07/26 les subventions suivantes, d'un montant total de 21 546 €.

Organisations syndicales	Fonctionnement	Stages de formation	Total Subvention (fonctionnement + stages)
C.G.T.	5 867	1 976	7 843 €
C.F.D.T.	3 629,50	134	3 763,50 €
F.O.	2 367	193	2 560 €
C.F.T.C.	1 767	238	2 005 €
C.F.E.-C.G.C.	1 492	41	1 533 €
UNSA	1 379,50	72	1 451,50 €
SOLIDAIRES 07/26	842	177	1 019 €
F.S.U.	692	679	1 371 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 036 €</b>	<b>3 510 €</b>	<b>21 546 €</b>

**Attribue** une subvention de **429 €** au Syndicat Solidaires Ardèche-Drôme pour la participation aux loyers et charges inhérentes au local loué pour son activité, sous réserve de la présentation des quittances de loyer et des factures correspondant aux charges.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 939, sous fonction 90 du budget départemental 2017.

### politique 2 : Agriculture

- DIRECTION: Territoires

## 1 . 6 AGRICULTURE

A l'unanimité,

### - Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles

**Attribue** au titre du règlement "Aide au Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles" (mesure 4.11 du PDR-RA 2014-2020) les subventions, telles que présentées en annexe 1, pour un montant de 138 032.23 €.

- **Hydraulique agricole**

**Attribue** une subvention du dispositif d'aides en faveur de l'hydraulique agricole (mesure 4.15 du PDR-RA 2014-2020) pour un montant de 2 443.05 € selon l'annexe jointe (annexe 2).

- **Aides en faveur des projets de prévention des aléas climatiques et sanitaires pour les productions fruitières et maraichères**

**Attribue** les subventions du dispositif (mesure 5.10 du PDR-RA 2014-2020) pour un montant de 102 344,97 € selon l'annexe jointe (annexe 3).

## **Politique 3 : Tourisme**

### **1 . 7      TOURISME**

**A l'unanimité,**

#### **Délibération n° 1 :**

**Attribue** à l'association "2000 Vins d'Ardèche" une subvention de 23 519 € pour des actions de promotion, de communication et d'animation oenotouristiques dédiées aux "Vignobles Sud Ardèche", destination désormais labellisée "Vignobles et Découvertes".

**Approuve** les termes de la convention 2017 entre le Département de l'Ardèche et l'Association "2000 Vins d'Ardèche", jointe en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939, sous fonction 94 du budget départemental.

**A l'unanimité,**

#### **Délibération n° 2 :**

**Décide** d'accorder une remise gracieuse de la dette de l'association REVEvènement pour un montant de 1 951 €, correspondant à l'acompte versé sur la subvention attribuée le 30 novembre 2015, dans le cadre du contrat P.I.S.T.E. de la Communauté d'agglomération "Privas Centre Ardèche".

**Décide** d'accorder une remise gracieuse de la dette de l'association REVEvènement pour un montant de 750 €, correspondant à l'acompte versé sur la subvention attribuée le 30 novembre 2015, dans le cadre du contrat P.I.S.T.E. de la Communauté de communes du Pays de Vernoux.

**A l'unanimité,**

#### **Délibération n° 3 :**

**Attribue** au Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale une subvention maximum de 2 500 €, pour le financement d'outils de communication pour le réseau des Bistrots de Pays, au titre de l'année 2017.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939, sous fonction 90 du budget départemental.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: RESSOURCES**

**1 . 8 GARANTIE D'EMPRUNT – TOURISME SOCIAL**

**A l'unanimité,**

**Délibération n° 1 :**

**Article 1 :** le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement aux conditions indiquées ci-dessous de toutes sommes dues en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires d'un emprunt de 800 000 € que l'association Centre loisirs et famille Ardèche méridionale (ci-après « l'association CLEFAM ») se propose de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

**Article 2 :** les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche sont les suivantes :

- montant du prêt : 800 000 euros,
- durée du prêt : 15 ans après une phase de mobilisation des fonds de 12 mois,
- périodicité des échéances : mensuelle,
- mode d'amortissement du capital : progressif au taux du prêt (échéances constantes),
- taux d'intérêt : taux fixe de 1,22 %.

**Article 3 :** la garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie du Département de l'Ardèche est accordée pour la durée totale du prêt, dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2018, et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'association CLEFAM dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

**Article 4 :** au cas où l'association CLEFAM, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, le Département de l'Ardèche s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** le Département de l'Ardèche s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** la commission permanente du Conseil départemental de l'Ardèche autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et l'association CLEFAM.

**A l'unanimité,**

**Délibération n° 2 :**

**Approuve** la convention de garantie d'emprunt entre le Département et l'association Centre loisirs et famille Ardèche méridionale (CLEFAM), et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

## **Mission 2 : AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES**

### **Politique 1 : Routes et mobilités alternatives**

#### **> DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
  - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

### **2 . 9 GESTION DU PATRIMOINE FONCIER**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m <sup>2</sup>	Conditions particulières	Montant de la cession en Euros	Preneur
Cession dans la commune de Brossainc					
BROSSAINC	A 1662 A 1663	33 32		<b>13.00</b>	Commune de BROSSAINC

**Autorise** la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

**Approuve** les modifications suivantes à apporter à la délibération de la commission permanente n° 2.16.1 du 11 septembre 2017 :

Cession de parcelles (DA en cours d'élaboration) sises lieu-dit « La chevière » à Meysse, d'une surface de 4 124 m<sup>2</sup> pour le prix de 16 496 €, à la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

### **Politique 2 : Transports**

#### **> DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Transports

### **2 . 10 TRANSPORTS COLLECTIFS**

**A l'unanimité,**

**Approuve et autorise** le Président du Conseil Départemental à signer le protocole d'accord avec le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès.

**Approuve et autorise** le Président du Conseil Départemental à signer le protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

**Approuve et autorise** le Président du Conseil Départemental à signer la convention cadre de moyens et de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces recettes seront inscrites sur le chapitre 938-81-70878-27185 du budget départemental.

### **Politique 3 : Solidarité avec les territoires et eau**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
  - SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

#### **2 . 11 SUBVENTION AU SMA – ACQUISITION EQUIPEMENTS POUR AUBERGE CROIX DE BAUZON POUR LA SAISON 2017-2018**

**Bernadette ROCHE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33**

**Attribue** une subvention exceptionnelle de 17 000 € au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, en vue de financer les équipements et aménagements nécessaires à l'ouverture de l'Auberge de la Croix de Bauzon en régie directe pour la saison 2017-2018.

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 917, fonction 74, nature 204 152 du budget départemental sous réserve que les crédits soient votés en décision budgétaire modificative n° 3.

- DIRECTION: Territoires
  - SERVICE : Eau

#### **2 . 12 POLITIQUE DE L'EAU**

**A l'unanimité,**

**Contrats « ARDECHE, TERRE D'EAU »**

**Approuve** les affectations de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires territoires « ARDECHE ET AFFLUENTS AMONT » (Annexe 1), « AY – OZON » (Annexe 2), « BEAUME – DROBIE – LIGNE » (Annexe 3), « CANCE DEUME ET AFFLUENTS RHONE NORD » (Annexe 4), « CHASSEZAC – GAGNERE – CLAYSSE » (Annexe 5), « DOUX – MIALAN » (Annexe 6), « ESCOUTAY – FRAYOL – CONCHE » (Annexe 7), « EYRIEUX – EMBROYE » (Annexe 8), « LOIRE – ALLIER » (Annexe 9), « OUVEZE – PAYRE – LAVEZON » (Annexe 10), « CEVENNES – PAYS DES VANS » (Annexe 11), « DOUX – RHONE – EYRIEUX » (Annexe 12), « HAUT VIVARAIS – VAL'EYRIEUX » (Annexe 13), « HAUTES CEVENNES » (Annexe 14), « MONTAGNE ARDECHOISE » (Annexe 15), « OUVEZE – PAYRE – BASSIN DE PRIVAS » (Annexe 16), « RHONE – COIRON – GORGES DE L'ARDECHE » (Annexe 17), « SERENA – VOCANCE » (Annexe 18), « SEBA » (Annexe 19), pour un montant total de subvention de 3 864 294 €.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

- DIRECTION: Territoires
  - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

## **2 . 13 SOLIDARITE EN DIRECTION DES COLLECTIVITES**

**A l'unanimité,**

### **Délibération n° 1 :**

**Alloue** au titre des règlements « Déneigement des voiries communales et intercommunales (hiver 2016 – 2017) » les subventions présentées en annexe 1-D1,

**Alloue** au titre des règlements « Travaux urgents de voirie et ouverture de classe » les subventions présentées en annexe 2-D1,

**Approuve** la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2017 (5 281 255 €) selon le tableau joint en annexe 3-D1 et l'affectation des aides en résultant.

**A l'unanimité,**

### **Délibération n° 2 :**

**Alloue** au titre des aides au 1<sup>er</sup> degré (classes de découverte et sorties patrimoine) les subventions présentées en annexe 1-D2.

**Approuve** la réaffectation des reliquats de crédits de l'ancien fonds FDPTP (227 979 €) selon le tableau présenté en annexe 2-D2 et l'affectation des aides en résultant.

## **2 . 14 ARDECHE DURABLE 2016 ET 2017**

**A l'unanimité,**

**Attribue**, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2016 (volets "Projets Structurants" et " Développement Durable"), les subventions selon le détail figurant en annexe 1 pour un montant total de 1 270 000 €.

**Attribue**, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2017 (volets "Projets Structurants" et "Projets Développement Durable"), les subventions selon le détail figurant en annexe 2 pour un montant total de 2 385 170 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917, sous-fonction 74 du budget départemental.

## **2 . 15 PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE**

**Raoul L'HERMINIER ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33**

**Alloue** les subventions figurant dans le tableau ci-annexé pour un montant de 11 071 € en AP et 32 214 € en AE.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous fonction 738 du Budget départemental.

## **Mission 3 : CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Politique 1 : Environnement et forêt**

- DIRECTION: Territoires
- SERVICE : Environnement et Forêt

### **3 . 16 FORET - FONCIER RURAL ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**A l'unanimité,**

#### **Délibération n° 1 :**

**Acte** la modification de bénéficiaire des subventions attribuées au Syndicat Mixte Eyrieux Clair, dans le cadre de la Convention Ardèche Nature 2016-2018 pour la gestion du site ENS "Serres Boutières, vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène", au profit du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

**A l'unanimité,**

#### **Délibération n° 2 :**

##### **I. AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL**

**Restructuration foncière forestière : prise en charge partielle des frais de mutation au titre des échanges amiables et des acquisitions de parcelles forestières**

**Attribue** la subvention au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation (notaire, géomètre) pour des échanges amiables de parcelles forestières, conformément au tableau présenté en annexe 1, pour un montant total de 1 300 € ;

**Attribue** les subventions au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation (notaire, géomètre) pour des acquisitions de parcelles forestières, conformément au tableau présenté en annexe 2, pour un montant total de 12 283 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937, sous-fonction 738 du budget départemental.

##### **II. AIDE À LA CONSTITUTION DE DOMAINES FORESTIERS PUBLICS**

**Attribue** au titre du règlement d'aide départemental relatif au soutien «à la constitution de domaines forestiers publics », une subvention de 2 193,50 € à la commune de Vals-les-Bains et de 13 703 € à la commune de Lentillères.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917 – sous fonction 738 du budget départemental.

## Politique 2 : Espaces naturels et sensibles

### ➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

### 3 . 17 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'unanimité,

**Approuve** l'acquisition de parcelles référencées dans le tableau ci-dessous pour une surface de 12 685 m<sup>2</sup> au montant total de 4 092 € hors frais d'acte associés, ainsi que des frais de négociation SAFER d'un montant de 2 340 € TTC, à prélever sur la ligne de crédit 22209 Acquisitions terrains ENS :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Lieu-dit	Prix d'acquisition en €	Honoraires SAFER en € TTC	Propriétaires
<b>Site ENS Massifs de Crussol et Soyons</b>						
SOYONS	ZE 195	930	Aurouze	186.00 + prime de rapidité : 19.00 + prime incitative : 200.00	780.00 par dossier soit 780x3	Mme NEYMOND Aurore et M. ROUBY Yohan
	ZE 194	6 695		1 339.00 + prime de rapidité : 134.00 + prime incitative : 500.00		Mme FIALAIS Suzanne et M. POMMARET Denis
	ZE 27	5 060	La Tour	1 012.00 + prime de rapidité : 101.00 + prime d'intérêt particulier : 101.00 + prime incitative : 500.00		Consorts JOLY
<b>TOTAL</b>		<b>12 685</b>		<b>4 092</b>	<b>2 340</b>	

**Autorise** la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

## Politique 3 : Sécurité et incendie

- DIRECTION: Dir Ressources
- SERVICE : Serv. Ressources

### 3 . 18 PROGRAMME DE MODERNISATION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

**Sandrine CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33**

**Fixe** le taux de participation à hauteur de **100%** du montant HT des dépenses éligibles au titre de la participation du Département au programme de modernisation des centres de secours et d'incendie, selon les conditions de la convention pluriannuelle de partenariat du 12 septembre 2016.

**Alloue** en conséquence au SDIS une subvention d'équipement de **1.196.703,52 €** au titre de l'acompte pour l'année 2017.

Les crédits correspondant à ces dépenses seront mandatés sur le chapitre 911, sous-fonction 12, compte nature 2041782.

## **Mission 4 : EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

### **Politique 1 : Culture**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Culture

### **4 . 19 CULTURE**

**Simon PLENET et Raoul L'HERMINIER ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 32**

**Alloue et affecte** une subvention de 1 500 € en faveur de l'Institut National Olivier de Serres pour la poursuite de son projet de développement patrimonial ;

**Alloue et affecte** une subvention supplémentaire de 46 000 € en faveur de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo pour le projet « ARA En Scènes » soit un montant global pour 2017 de 61 000 €;

**Approuve** les projets de conventions suivants :

- Convention Communauté d'agglo Annonay Rhône Agglo (2017 - annexe 1)
- Convention type Territoires EAC (2017-2018 annexe2)
- Convention PNR /Partage des eaux (2017- annexe 3)
- Convention Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages (2017-annexe 6)

et **autorise** le Président à les signer ;

**Abroge** les dispositions du règlement d'aide en faveur des territoires EAC adopté par délibération du Conseil départemental en date du 30 novembre 2015 ;

**Alloue et affecte** les subventions en faveur du soutien à la restauration et à l'entretien des Monuments Historiques, pour un montant global de 65 047 €, tel que détaillées en annexe 5 de la présente délibération;

**Alloue et affecte** les subventions en faveur du soutien à la restauration du patrimoine non protégé, pour un montant global de 52 492 €, tel que détaillées en annexe 6 de la présente délibération;

**Alloue et affecte** les subventions en faveur du soutien aux EPCI dans le cadre des projets de territoires EAC, pour un montant global de 108 000 €, tel que détaillées en annexe 3 de la présente délibération;

**Alloue et affecte** une subvention supplémentaire de 640 € en faveur du collège Saint François d'Assise à Aubenas, dans le cadre du dispositif « Collège au Cinéma » ;

**Alloue et affecte** une subvention complémentaire en faveur d'AMD, pour un montant global de 2 500 €, pour son projet ANED;

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous-fonction 31 du budget départemental.

## **Politique 2 : Sport**

- DIRECTION: Territoires
- SERVICE : Sport

### **4 . 20 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ARDECHOISES : LES CONTRATS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX ET L'AIDE AU SPORT SCOLAIRE**

**Bernadette ROCHE ne prenant pas part au vote et  
Pierre MAISONNANT ne prenant pas part au vote (sur la partie Contrat Sportif Départemental) :**  
**A l'unanimité : Pour 32**

**Approuve** les critères de répartitions et les règles de calcul pour la campagne 2017 d'attribution des Contrats Sportifs Départementaux, tels que décrits dans le rapport.

**Approuve** au titre du règlement d'aide relatif aux Contrats Sportifs Départementaux 2017, la répartition des subventions d'aide aux clubs et organisateurs d'événementiels d'envergure locale pour un montant total de **349 445 €** selon l'annexe 1 jointe.

**Approuve** au titre du règlement d'aide relatif aux Contrats Sportifs Départementaux, la répartition des subventions d'aide aux comités départementaux ou bi-départementaux pour un montant total de **235 620 €** selon l'annexe 2 jointe.

**Approuve** au titre du règlement d'aide relatif aux Contrats Sportifs Départementaux, la première répartition des subventions d'aide aux manifestations sportives de grande envergure 2018 pour un montant total de **54 673 €** selon l'annexe 3 jointe.

**Approuve** la modification du règlement d'aide relatif au Contrat Sportif Départemental qui :

- fixe le nouveau seuil de financement des clubs et associations à **300 euros**,
- fixe le nouveau seuil de financement des comités sportifs départementaux ou bidépartementaux à **2 000 euros**,
- ouvre le Contrat Sportif Départemental aux **collectivités territoriales (communes et EPCI)** porteuses d'une manifestation sportive affiliée à une fédération sportive selon l'annexe 6 jointe.

**Approuve** au titre du règlement d'aide aux associations sportives scolaires, la répartition des subventions aux associations sportives des collèges pour un montant total de **57 000 €** selon l'annexe 4 jointe.

**Approuve** au titre du règlement d'aide aux associations sportives scolaires, la répartition des subventions aux associations sportives des écoles primaires pour un montant total de **19 000 €** selon l'annexe 5 jointe.

**Approuve** au titre du volet cohabitation des usages en espace naturel des orientations sportives de nature 2015-2020, les subventions sur **crédits E.N.S.** de :

- **8 000 €** à la FRAPNA Ardèche,
- **12 000 €** au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS),
- **1 500 €** à la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche,
- **1 500 €** à la Fédération de la Pêche de l'Ardèche,

**Approuve** au titre du règlement d'aide relatif aux Contrats Sportifs Départementaux, la répartition des subventions complémentaires d'aide aux comités départementaux ou bi-départementaux pour l'entretien des équipements sportifs de nature pour un montant total de **39 000 € de crédits E.N.S.** selon l'annexe 2 jointe

**Approuve** au titre des orientations sportives de nature 2015-2020 pour l'entretien du balisage des itinéraires de randonnées la subvention sur **crédits E.N.S.** de :

- **3 000 €** pour le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise

### **Politique 3 : Education**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
  - SERVICE : Education

#### **4 . 21 STAGES DE MEDECINE EN MILIEU RURAL**

**A l'unanimité,**

**Accorde** l'aide pour stage de médecine générale en milieu rural aux 10 étudiants en médecine proposés par les universités de LYON et SAINT ETIENNE figurant en annexe (2 400 € à 9 étudiants et 1 600 € à un étudiant), soit un montant total de **23 200 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 28 du budget départemental.

#### **4 . 22 ACTIONS EDUCATIVES**

**A l'unanimité,**

**Foyers Socio-Éducatifs :**

**Approuve** la répartition effectuée en annexe 1 et **alloue**, en conséquence les crédits correspondants d'un montant de **12 000 €** en faveur de 31 foyers socio-éducatifs.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 221 6574 LC 18342 du budget départemental.

**Fédérations des Parents d'Élèves :**

**Approuve** la proposition de répartition figurant au tableau joint en annexe 2 à hauteur de **2 700 €** en faveur des associations et fédérations de parents d'élèves et **alloue** les crédits correspondants.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 28 6574 LC 537 du budget départemental.

**Sorties Patrimoine Ardéchois :**

**Approuve** la répartition des crédits au titre des sorties patrimoines telle que figurant en annexe 3.

**Octroie** aux collèges publics et privés concernés les subventions correspondant à cette répartition pour un montant total de 8 116.30€.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur les chapitres 932 221 65737 LC 27089 et 932 221 6574 LC 27091 du budget départemental.

#### **IV Aide aux structures organisatrices de centres de vacances :**

**Alloue** les subventions de fonctionnement aux organismes de centres de vacances ayant leur siège en Ardèche et accueillant des enfants ardéchois selon le tableau figurant en annexe 4 pour un montant total de 16 400€.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 33 6574 LC 668 du budget départemental.

### **4 . 23 UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la répartition des subventions, à hauteur de **89 465,50 €** en faveur des communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et collèges figurant sur les tableaux joints en annexes 1 et 2.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 932 sous fonction 221 du budget départemental.

### **4 . 24 DOTATIONS COMPLEMENTAIRES AUX COLLEGES**

**A l'unanimité,**

**Octroie** les dotations complémentaires suivantes :

- **876,64 €** au titre de la viabilisation au collège Henri Ageron de Vallon-Pont-d'Arc,
- **500,00 €** au collège Bernard de Ventadour de Privas pour le remplacement de matériels,
- **3 300,00 €** au collège Joseph Durand de Montpezat-sous-Bauzon pour la rénovation du logement du chef d'établissement.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

#### **Politique 4 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale**

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
- SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

### **4 . 25 POLITIQUE D'AIDE HUMANITAIRE ET SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE PROJETS FONDS DE DEVELOPPEMENT AFRIQUE**

**A la Majorité,**

**Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)**

**Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

**Alloue** au titre du règlement d'aide au développement en faveur de l'Afrique, les subventions figurant en annexe pour un montant total de **35 000 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

#### **4 . 26      INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI**

**A l'unanimité,**

**Attribue** au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les subventions figurant en annexe pour un montant total de **6 500 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

**Prend acte** d'un changement d'auto-école sollicité pour :

- Sirine BOUZIDI : Europ'Auto-école sise à Annonay sera remplacée par l'Auto-école Évasion à Davézieux.

#### **4 . 27      VIE ASSOCIATIVE**

**A l'unanimité,**

##### **I.      L'équipement et l'amélioration des équipements sociaux et socioculturels :**

**Alloue** au titre de l'aide à l'équipement et l'amélioration des équipements sociaux et socioculturels, les subventions pour un montant total de **29 000 €**, à savoir :

- dès 2018 pour :
  - le centre socioculturel de Saint Agrève : 3 500 €
  - la MJC Couleur de Privas : 7 000 €
  - la Mission Locale Ardèche Méridionale : 6 500 €
- et dès 2019 pour :
  - II.** le centre socioculturel de Tournon-sur-Rhône : 5 000 €
  - III.** le GFR de l'Ardèche : 7 000 €

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AP EQUIPSOCIO 2017-1 et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

##### **II.      Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche :**

**Approuve** l'avenant n° 1 à intervenir avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche suivant annexe jointe et **Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ledit avenant.

**Octroie** une subvention de **1 500 €** à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche au titre de la convention.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

##### **III.      Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales - Quatrième répartition :**

**Attribue** au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales les subventions figurant en annexe pour un montant total de **10 550 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930 sous-fonction 023 du budget départemental.

#### **4 . 28     POLITIQUE DE JEUNESSE**

**A l'unanimité,**

-            **PROJETS "ACTIONS CITOYENNES" ET "CITOYEN MOI AUSSI !":**

**Approuve**, au titre de l'aide aux projets d'actions citoyennes, la répartition des subventions

**Alloue** les subventions suivant l'annexe 1 pour un montant total de **9 300 €**

**Octroie**, au titre de l'appel à projets "Citoyen, moi aussi !", une subvention de **3 000 €** (annexe 1).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

#### **4 . 29     PROJET ARDECHE JEUNESSE INNOVATION RURALITE**

**A l'unanimité,**

**FORMALISATION DES PARTENARIATS ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION DU PERCO, ESPACE D'EXPERIMENTATION/TIERS LIEUX POUR LES JEUNES SUR LE CAMPUS DU PRADEL :**

**Approuve** le partenariat avec l'association du PERCO qui prévoit le reversement de 24 000 € à l'association.

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention (annexe 1).

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PIA JEUNE 2016-2 et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

### **Mission 5 : SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS**

#### **Politique 1 : Séniors**

- DIRECTION: Domicile et Coordination

#### **5 . 30     AUTONOMIE**

**A l'unanimité,**

**Approuve** l'avenant n°1 au CPOM de l'AFAD et autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approuve** l'avenant n°1 au CPOM de l'Association familiale de Bourg Saint Andéol et autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approuve** l'avenant n°1 au CPOM de l'ASSAD et autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approuve** l'avenant n°4 au CPOM du SEMAD et autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approuve** les conventions ci-annexées fixant les modalités de paiement de l'APA et de la PCH à des Associations d'aide à domicile (avances de début d'année).

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer lesdites conventions au nom du Département.

**Alloue** les subventions à hauteur de 21 716 € aux services d'aide à domicile dont la liste est jointe en annexe 1, au titre du programme d'action de l'accord-cadre avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Département de l'Ardèche, 2ème semestre 2017.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 935, fonction 538 et sur le chapitre 915, fonction 538 du budget départemental.

### **5 . 31    CONVENTIONS    PLURIANNUELLES    2017-2020    POUR    LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'INTEGRATION MAIA DES TERRITOIRES D'AUBENAS ET PRIVAS**

**A l'unanimité,**

**Approuve** les conventions pluriannuelles ci-annexées déterminant les engagements et les relations entre le Département de l'Ardèche, porteur des dispositifs MAIA des territoires d'Aubenas et Privas et l'Agence Régionale de Santé, dans la mise en place de la méthode dite MAIA ou Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer lesdites conventions et éventuels avenants à venir au nom du Département.

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
- SERVICE : Etablissements

### **5 . 32    MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT APPORTEE PAR LE DEPARTEMENT A LA RESIDENCE "LES CHARMES" A SATILLIEU**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1 :** Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 055 799.37 € que l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) « Les Charmes » à SATILLIEU se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'une renégociation.

**Article 2 :** Les caractéristiques financières de ce prêt, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

- montant : 2 055 799.37 €
- durée totale : 29 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle
- tableau d'amortissement : amortissement constant
- taux d'intérêt : Taux Livret A (0,75 %) + 120 point de base

**Article 3** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 100% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) « Les Charmes » à SATILLIEU pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil Départemental s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5**: Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**Article 6** : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche approuve la convention de garantie d'emprunt ci-annexée, établie entre le Département de l'Ardèche et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) « Les Charmes » à SATILLIEU.

**Article 7** : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à signer ladite convention, au nom du Département.

### **Politique 3 : Action sociale et insertion**

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Territoires
  - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

### **5 . 33 SOLIDARITE SOCIALE AGRICOLE**

**A l'unanimité,**

**Attribue**, au titre du dispositif relatif aux aides aux services de remplacement, les subventions présentées en annexe pour un montant de 7 152 €, pour des journées de remplacement réalisées en 2017.

#### ➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGASEJ
  - SERVICE : Appui et Pilotage DGASEJ

### **5 . 34 FONDS SOCIAL EUROPEEN (Délibération et annexes modificatives)**

**A l'unanimité,**

**Valide** les projets d'avenants figurant en annexe 1.

**Autorise** le Président à signer les conventions relatives aux avenants mentionnés dans l'annexe 1.

**Valide** la demande de subvention du Service Insertion / Département de l'Ardèche déposée dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique » et son plan de financement portant sur 194 600 € de dépenses éligibles et 121 800 € de cofinancement FSE (annexe 2).

**Autorise** le Président à signer la convention relative à l'opération mentionnée en annexe 2.

**Autorise** le Président à demander la reprogrammation du reliquat de crédits non programmés dans le plan de financement de la prochaine Convention de Subvention Globale (CSG FSE) pour la période 2018-2019-2020.

## **Politique 4 : Enfance et famille**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
  - SERVICE : Enfance

### **5 . 35 PERMANENCES ET UNITES D'ACCUEIL MEDICO-JUDICIAIRES EN MILIEU HOSPITALIER**

**A l'unanimité,**

**Alloue** une subvention de 2 000 € à l'association « La Voix de l'Enfant » pour participer à l'ouverture d'une Unité d'Accueil Médico-Judiciaire au sein du Centre Hospitalier d'Ardèche Nord à Annonay.

Cette subvention sera engagée et mandatée au chapitre 935, sous-fonction 51.

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
  - SERVICE : Santé Famille

### **5 . 36 PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

**A l'unanimité,**

**Attribue** les participations financières aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans aux structures d'accueil ou aux assistantes maternelles attributaires (les familles en étant bénéficiaires), dont la liste se trouve en « *Annexe 1* », pour un montant de 5 907,77 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934, sous-fonction 41 du budget départemental.

### **5 . 37 PETITE ENFANCE**

**A l'unanimité,**

**Attribue** une subvention de :

- 5 000 € à l'Association Familiale Rurale du Cheylard pour le soutien au multi-accueil du Cheylard
- 1 000 € à l'Association La Souris Verte de Champis
- 2 000 € à l'Association Les Mam's de Lagorce
- 1 000 € à l'Association Mam les 4 saisons de St Jean Chambre.

**Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention cadre de partenariat au titre du contrat enfance départemental.

Les crédits nécessaires seront mandatés sur le chapitre 934 sous fonction 41 du budget départemental.

### **Politique 6 : Logement et politique de la ville**

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
  - SERVICE : Action Sociale et Logement

#### **5 . 38 SOUTIEN A L'INTERCOMMUNALITE SOCIALE**

**A l'unanimité,**

**Attribue** les subventions dans le cadre de l'appel à Projet « Soutien à l'intercommunalité : pour une action sociale de Proximité » et **autorise** leur versement selon les montants figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>EPCI</b>	<b>Montant de subvention 2017</b>	<b>Montant de subvention 2018 (sous réserve du vote des crédits au BP 2018)</b>
CC Pays des Vans en Cévennes	14 825€	17 726€
CC Montagne d'Ardèche	20 000€	20 000€
CC Berg et Coiron	15 000€	15 000€
CC Bassin d'Aubenas	15 000€	15 000€ +5000€ si ouverture du public en année 2018
CIAS Annonay Rhône Agglo	20 000€	20 000€
CC DRAGA	10 160€	10 160€
CIAS Val'Eyrieux	20 000€	20 000€
CIAS Privas Centre Ardèche	20 000€	20 000€
CC Ardèche Sources et Volcans	15 000€	15 000€  Sous réserve du démarrage d'une ABS

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935, sous fonction 58 du budget départemental.

## 5 . 39 GARANTIES D'EMPRUNTS - LOGEMENT SOCIAL

A l'unanimité,

**Article 1** - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 319 062,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 69853** constitué de 4 lignes de Prêt. (« Les Tilleuls 2 » à AUBENAS)

**Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

### **Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

## **Mission 6 : RESSOURCES**

### **Politique 2 : Finances**

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Finances
    - SERVICE : Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

## 6 . 41 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

A l'unanimité,

**Approuve** la convention-cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme à conclure avec ARKEA, telle qu'elle figure en annexe, et **autorise** le Président du Conseil Départemental à la signer.

### **Politique 3 : Administration générale**

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
    - SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

## **6 . 42 COMMANDE PUBLIQUE**

**A l'unanimité,**

### **Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)**

**Approuve** les définitions d'opérations spécifiques de travaux, de fournitures et de services détaillées en annexe 1 :

- Prestations d'étude relative à la politique d'insertion départementale.
- Journée territoriale du personnel de la direction du territoire d'action sociale sud-est (DTAS SE).
- Travaux de stabilisation de la RD 104 entre Le Pouzin et Aubenas.
- Travaux de chaussée désamiantage sur RD82.
- Réhabilitation traditionnelle des ouvrages d'art.
- Sécurité des ouvrages d'art.
- Petites opérations de sécurité ponctuelles.
- Travaux complémentaires de signalisation horizontale.
- Signalisation événementielle.
- Accompagnement manifestations sportives routières.
- Abattage d'arbres.
- Entretien de fossés et dépendances.
- Etudes de sécurité ou d'exploitation de la route.
- Etudes de bruit - Diverses RD.
- Surveillance des ouvrages d'art.
- Location de balayeuses aspiratrices avec chauffeur.
- Etudes et prestations intellectuelles relatives à l'aménagement des routes départementales.
- Etudes sur les ouvrages d'art.
- Fourniture de papiers et autres supports.
- Fourniture et services de câblage.

**A l'unanimité,**

### **Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 2)**

**Il est donné acte** du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objet de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

**A l'unanimité,**

### **Délibération n° 3 : Information sur la passation des marchés soumis à la Commission Ad Hoc (Annexe 3)**

**Il est donné acte** du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

**A l'unanimité,**

**Délibération n° 4 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique (Annexe 4)**

**Il est donné acte** du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'annexe n°4.

**Prend note** de l'avenant à la convention relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie Ardèche (2017-2019). Il a pour objet l'apport de précisions quant à la mise en œuvre du forfait de 25 000 € de l'article 9.4 de ladite convention comme suit :

« Montant forfaitaire annuel : 25 000 €, Ce forfait sera mis en œuvre en deux temps. Une avance de 20 000 euros sera versée à l'année N. Le solde de 5 000 euros sera libéré à N+1 sur présentation du bilan par la structure ».

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

**A l'unanimité,**

**Délibération n° 5 : Dispositions diverses – Remise gracieuse de pénalités – annulation de la clause d'insertion**

**Autorise** la remise gracieuse des pénalités dues par l'entreprise ASCONIT sise Parc scientifique Tony Garnier 6/8 Espace Henry Vallée 69 366 Lyon CEDEX 07 ainsi que la suppression de la clause d'insertion pour le marché relatif à la réalisation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet de requalification des abords du pont d'Arc, dans le cadre de l'Opération Grand Site des gorges de l'Ardèche.

\*\*\*\*\*

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 40**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

\*\*\*\*\*

**La séance a été levée à 11 H 05.**